

3.00 crédits

15.0 h

Q1

Enseignants	De Smet Anne ;Frogneux Cécile (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours présente et explique les bonnes pratiques du métier, le jargon professionnel, les codes déontologiques de la profession, les normes professionnelles, les droits et les devoirs légaux, fiscaux et moraux de l'interprète, les organisations professionnelles. Il interroge la position de l'interprète sur le marché, présente les choix de carrière.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel AA du programme</p> <p>Eu égard au référentiel d'AA du Master en interprétation, cette unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants : 7.1, 7.3, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5</p> <p>Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'engager dans une pratique professionnelle en suivant une approche fondée d'un point de vue théorique et méthodologique et caractérisée par une prise de distance critique ; • porter un regard critique sur ses connaissances, ses compétences ainsi que sur sa pratique d'interprète de conférence ; • gérer avec professionnalisme les différentes étapes d'une mission d'interprétation et n'accepter que les contrats qu'il est capable d'honorer ; • montrer qu'il a assimilé, qu'il respecte et applique les codes déontologiques de la profession, les droits et devoirs légaux, fiscaux et moraux de l'interprète en Belgique ; • appliquer dans ses prestations les normes de qualité reconnues dans la profession, et ne pas accepter une mission si les conditions matérielles permettant un travail de qualité ne sont pas assurées ; • se tenir informé des évolutions de la profession et de l'évolution des normes de qualité ; • se positionner par rapport à la profession d'interprète et aux choix de carrière possibles, à son expertise, en définir les contours, promouvoir son identité professionnelle et se positionner sur le marché du travail.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Session de janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation continue certificative en fin de quadrimestre. Examen oral: explication et justification du choix déontologique de l'interprète de conférence dans le cadre de situations spécifiques <p>Session d'août/septembre</p> <p>Les modalités de l'examen sont identiques à celles de session de janvier.</p>
Méthodes d'enseignement	Séances présentant la réalité professionnelle sous ses différentes facettes (conférences, études de cas)
Contenu	Étude de cas pour aborder la déontologie professionnelle et ses implications juridiques.
Ressources en ligne	<p>Le code de déontologie de la CBTI-BKVT (Chambre belge des Traducteurs et Interprètes) : www.Cbti-bkvt.org</p> <p>Practical guide for professional conference interpreters: General advice on professional practice in conference interpreting. AIIC.Org https://aiic.org/document/547/AIICWebzine_Apr2004_2_Practical_guide_for_professional_conference_interpreters_EN.pdf</p> <p>Code of Ethics and Professional Practice of the American Translators Association : https://atanet.org/wp-content/uploads/2020/06/code_of_ethics_commentary.pdf</p> <p>Fiola Marco.A, "Le "gain et le dommage" de l'interprétation en milieu social" : http://id.erudit.org/iderudit/013274a</p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • BERNARD ALEXANDRE, ENCREVÉ FLORENCE, JEGGLI FRANCIS, (2008), <i>L'interprétation en langue des signes</i>, « La déontologie du métier », (pp. 37-65), Paris, Presses Universitaires de France. • Seleskovitch, Danica (2015). <i>L'interprète dans les conférences internationales</i>, Classiques Garnier.
Faculté ou entité en charge:	LSTI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en interprétation	INTP2M	3		